

FICHE DE POSTE

Année 2015/2016

FICHE DE POSTE															
Année 2015/2016															
IDENTIFICATION DU POSTE	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;">REFERENCE</td> <td style="text-align: center; font-size: 2em;">N°3</td> </tr> <tr> <td>INTITULE DU POSTE</td> <td style="text-align: center;">Directeur Totalement déchargé en REP+</td> </tr> <tr> <td>PLACE DU POSTE</td> <td>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif.</td> </tr> </table>	REFERENCE	N°3	INTITULE DU POSTE	Directeur Totalement déchargé en REP+	PLACE DU POSTE	Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif.								
	REFERENCE	N°3													
	INTITULE DU POSTE	Directeur Totalement déchargé en REP+													
PLACE DU POSTE	Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif.														
PROFIL DU POSTE	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>CADRE GENERAL</td> <td>La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés. Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015.</td> </tr> <tr> <td>MISSIONS</td> <td>Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP + et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.</td> </tr> <tr> <td>FONCTIONS</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire. - Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école. - Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire. - Participer aux différentes réunions du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée. - Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription. - Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative. </td> </tr> <tr> <td>COMPETENCES</td> <td>L'animation pédagogique d'une équipe enseignante intervenant auprès d'élèves en difficulté scolaire impose un ancrage didactique et pédagogique avéré. La détention d'un cafipemf est de nature à représenter réelle une valeur ajoutée.</td> </tr> </table>	CADRE GENERAL	La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés. Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015.	MISSIONS	Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP + et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire. - Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école. - Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire. - Participer aux différentes réunions du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée. - Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription. - Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative. 	COMPETENCES	L'animation pédagogique d'une équipe enseignante intervenant auprès d'élèves en difficulté scolaire impose un ancrage didactique et pédagogique avéré. La détention d'un cafipemf est de nature à représenter réelle une valeur ajoutée.						
	CADRE GENERAL	La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés. Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015.													
	MISSIONS	Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP + et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.													
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire. - Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école. - Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire. - Participer aux différentes réunions du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée. - Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription. - Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative. 													
COMPETENCES	L'animation pédagogique d'une équipe enseignante intervenant auprès d'élèves en difficulté scolaire impose un ancrage didactique et pédagogique avéré. La détention d'un cafipemf est de nature à représenter réelle une valeur ajoutée.														
CONTEXTE ADMINISTRATIF	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</td> <td>L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience en éducation prioritaire comme enseignant ou directeur est vivement attendue.</td> </tr> <tr> <td>NOMINATION</td> <td>Participation au mouvement. Examen des candidatures par une commission. Affectation à titre définitif.</td> </tr> <tr> <td>REGIME HORAIRE</td> <td>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1^{er} degré.</td> </tr> <tr> <td>REGIME DE CONGES</td> <td>Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1^{er} degré.</td> </tr> <tr> <td>REGIME INDEMNITAIRE</td> <td>Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes de directeurs.</td> </tr> <tr> <td>MODALITES DE CANDIDATURE</td> <td>Envoi des candidatures avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DPE-2 DSDEN des Bouches-du Rhône 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1 Dépôt des candidatures : au plus tard le 30/04/2015 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</td> </tr> <tr> <td>CONTACT</td> <td>M. Guiseppe Innocenti – IEN-A au 01 91 99 66 28 courriel: ce.iena@ac-aix-marseille.fr</td> </tr> </table>	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience en éducation prioritaire comme enseignant ou directeur est vivement attendue.	NOMINATION	Participation au mouvement. Examen des candidatures par une commission. Affectation à titre définitif.	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.	REGIME INDEMNITAIRE	Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes de directeurs.	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi des candidatures avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DPE-2 DSDEN des Bouches-du Rhône 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1 Dépôt des candidatures : au plus tard le 30/04/2015 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.	CONTACT	M. Guiseppe Innocenti – IEN-A au 01 91 99 66 28 courriel: ce.iena@ac-aix-marseille.fr
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience en éducation prioritaire comme enseignant ou directeur est vivement attendue.													
	NOMINATION	Participation au mouvement. Examen des candidatures par une commission. Affectation à titre définitif.													
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.													
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.													
	REGIME INDEMNITAIRE	Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes de directeurs.													
MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi des candidatures avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DPE-2 DSDEN des Bouches-du Rhône 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1 Dépôt des candidatures : au plus tard le 30/04/2015 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.														
CONTACT	M. Guiseppe Innocenti – IEN-A au 01 91 99 66 28 courriel: ce.iena@ac-aix-marseille.fr														